

DECEMBRE 2010

La Citation à méditer : *Clôre des cycles, fermer des portes, finir des chapitres - peu importe comment nous appelons cela, l'important est de laisser dans le passé les moments de la vie qui sont achevés.* Paulo Coelho.

L'analyse du cycle de vie

Les entreprises qui le souhaitent peuvent participer à une expérimentation nationale qui consiste à afficher les caractéristiques environnementales des produits à partir du 1er juillet 2011 pour une durée minimale d'une année (article 228 de la loi Grenelle II) , ceci « afin d'informer progressivement le consommateur par tout procédé approprié du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage, ainsi que de la consommation de ressources naturelles ou de l'impact sur les milieux naturels qui sont imputables à ces produits au cours de leur cycle de vie ».

Objectif : Optimiser les conditions de mise en œuvre de l'affichage environnemental en effectuant un test « grandeur réelle » sur une variété de segments de marché.

Les candidats sélectionnés mettront donc à disposition des consommateurs des informations concernant le contenu carbone de leurs produits (ou d'une partie d'entre eux) et d'une ou plusieurs autres caractéristiques comme par exemple la consommation d'eau, de ressources naturelles ou la pollution sur les milieux.

Analyse du Cycle de vie du produit : Définition

Depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son traitement en fin de vie (valorisation ou mise en décharge), en passant par sa fabrication, un produit traverse de nombreuses étapes qui constituent son cycle de vie. Ce cycle de vie doit être considéré dans son ensemble car chaque étape peut être source d'impacts sur l'environnement. L'analyse du cycle de vie est un outil d'aide à la décision. Elle recense et quantifie les flux de matière et d'énergie associée à chaque étape du cycle de vie d'un produit, en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus. Sa pratique est standardisée par la série des normes ASI 14040.



AFIRM vous accompagne dans les analyses de cycle de vie de vos produits, pour optimiser votre management environnemental et pérenniser la réalisation de votre Bilan Carbone. Contactez AFIRM dès à présent pour l'établissement d'un devis personnalisé.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n°451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03